

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 15 décembre 2022

Publié le : 29/12/2022

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 22h35.

Étaient présents : **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU (à partir de la question n°7) **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°13), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN (à partir de la question n°7), M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°13), Mme Lorine GAGLIOLLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°7), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°6 et jusqu'à la question n°19 incluse), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°13), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay** : M. Gilles ORY **Boussières** : M. Eloi JARAMAGO **Busy** : M. Philippe SIMONIN **Chalèze** : M. René BLAISON **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne** : Mme Valérie DRUGE **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Franck BERNARD **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER (à partir de la question n°6) **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS **François** : M. Emile BOURGEOIS **Geneuille** : M. Patrick OUDOT **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **Les Auxons** : M. Anthony NAPPEZ **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT (à partir de la question n°13) **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir de la question n°6) **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Pirey** : M. Patrick AYACHE (à partir de la question n°3) **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIE (à partir de la question n°6) **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Benoit VUILLEMIN (jusqu'à la question n°14 incluse) **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Thise** : M. Pascal DERIOT **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Besançon** : Mme Nathalie BOUVET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Claude VARET **Beure** : M. Philippe CHANEY **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champoux** : M. Romain VIENET **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD **Gennes** : M. Jean SIMONDON **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noiron** : M. Claude MAIRE **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD **Vieilley** : M. Franck RACLOT **Villars Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Philippe SIMONIN

Procurations de vote : M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à Mme Laurence MULOT, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Nathan SOURISSEAU, M. Maxime PIGNARD à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°13), M. Yannick POUJET à M. Nicolas BODIN (à partir de la question n°7), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à partir de la question n°20), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme Claude VARET à Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Philippe CHANEY à Mme Anne OLSZAK, M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, M. Olivier LEGAIN à Mme Françoise GALLIOU (à partir de la question n°7), Mme Martine LEOTARD à M. Jean-Marc BOUSSET, M. Jean SIMONDON à M. Daniel HUOT, M. Jean-Pierre JANNIN à M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, M. Hugues TRUDET à M. Philippe SIMONIN, M. Cédric LINDECKER à M. Pierre CONTOZ, M. Patrick CORNE à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Philippe PERNOT à M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°7), M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n°12), Bernard LOUIS à M. Fabrice TAILLARD, M. Daniel GAUTHEROT à M. Gilles ORY, Mme Catherine BARTHELET à M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Benoit VUILLEMIN à M. Gabriel BAULIEU (à partir de la question n°15), M. Ludovic BARBAROSSA à M. Anthony NAPPEZ, M. Franck RACLOT à M. Jean-Claude CONTINI, M. Damien LEGAIN à M. Pascal ROUTHIER.

Délibération n°2022/006354

Rapport n°32 - Subventions à Supmicrotech ENSMM au titre des bourses de mobilité internationale entrante, et de la « Journée Etudiant Ingénieur en santé »

Subventions à Supmicrotech ENSMM au titre des bourses de mobilité internationale entrante, et de la « Journée Etudiant Ingénieur en santé »

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

Inscription budgétaire	
BP 2021 et PPIF 2022-2026 « Enseignement supérieur »	Montant prévu au BP 2022 : 510 000 € Montant de l'opération : 27 000 €

Résumé :

SUPMICROTECH-ENSMM est une école publique d'enseignement supérieur et de recherche, qui assure une formation d'ingénieurs pluridisciplinaires, fortement axée sur les systèmes mécatroniques et les microsystèmes.

Habilitée par le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Son diplôme est reconnu par la Commission des Titres d'Ingénieur depuis 1934.

Dans le cadre de son programme d'actions 2022, elle sollicite GBM :

- à hauteur de 24 000 € au titre des bourses mobilité internationale entrante
- à hauteur de 3 000 € en soutien au projet « Journée Etudiant Ingénieur en santé »

I. Bourses mobilité internationale entrante

A/ Contexte

Le cursus de SUPMICROTECH-ENSMM offre à tous les étudiants une culture scientifique et technologique approfondie, ainsi qu'une ouverture importante vers les sciences économiques, humaines, sociales et managériales.

SUPMICROTECH-ENSMM continue son développement à l'international par, d'une part une obligation de mobilité à l'international d'au moins 3 mois pour tous les élèves-ingénieurs SUPMICROTECH-ENSMM, d'autre part par l'accueil d'un nombre croissant d'étudiants internationaux.

La mobilité internationale entrante est une priorité pour SUPMICROTECH-ENSMM (Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques) qui assure une formation d'ingénieurs pluridisciplinaires, fortement axée sur les systèmes mécatroniques et les microsystèmes.

L'accueil d'étudiants internationaux fait partie intégrante de la préparation des élèves-ingénieurs à l'international. C'est également le moyen de faire connaître la formation ingénieur à la française, l'Ecole et le territoire du Grand Besançon tant du point de vue scientifique et industriel que touristique.

SUPMICROTECH-ENSMM sélectionne ses étudiants sur des critères d'excellence avec un niveau minimal B1 imposé en Français afin de favoriser la réussite des étudiants accueillis dans le cadre de ses accords de partenariat.

Les étudiants candidats choisissent les Ecoles d'Ingénieurs Françaises pour la qualité de leur formation. Néanmoins, les spécialités doivent être en adéquation avec celles de leur établissement d'origine. La situation géographique de l'établissement d'accueil ainsi que l'aide qui peut être apportée à l'étudiant en mobilité sont des aspects importants pour recruter les meilleurs candidats.

Les bourses de Grand Besançon Métropole sont un outil important de développement à l'international. Elles permettent par un soutien aux étudiants internationaux en formation à SUPMICROTECH-ENSMM, de pérenniser et d'intensifier les accords existants, de développer de nouveaux partenariats et d'attirer d'excellents candidats.

Cette mobilité entrante en augmentation témoigne de l'attractivité de SUPMICROTECH-ENSMM, au cœur du campus BOULOIE-TEMIS et participe à l'image attractive de Grand Besançon Métropole.

B/ Compte-Rendu 2021/2022

Les bourses de GBM ont permis de recruter et d'accueillir de très bons étudiants de diverses nationalités au travers de conventions de coopération. Les nationalités des étudiants qui ont bénéficié d'une bourse offerte par le GBM dans le cadre de leur mobilité d'études sont pour l'année universitaire 2021-2022 : allemande (2), brésilienne (6), chinoise (1), marocaine (9), russe (1), zimbabwe (1). Finalement, 20 étudiants soit près de 49% des étudiants internationaux présents à l'école durant l'année 2021-2022, ont bénéficié de la bourse GBM. 10% des bénéficiaires étaient des femmes. Les bénéficiaires représentaient 6 nationalités, et 4 continents.

C/ Proposition 2022/2023

A la rentrée de septembre 2022, SUPMICROTECH-ENSMM a accueilli 43 étudiants internationaux auxquels viendront s'ajouter des étudiants arrivant en février pour un semestre d'études et de stages.

Les bénéficiaires des bourses attribuées en 2022 et dont le financement est demandé pour 2022/2023 se répartissent selon le tableau en annexe 1.

Le nombre d'étudiants internationaux accueilli à la rentrée de septembre 2022 étant plus important qu'en 2021 (39 étudiants indiqués dans le tableau 2 + 4 étudiants chinois en cycle court), et en prenant en compte les arrivées prévues en février 2023, SUPMICROTECH-ENSMM sollicite le soutien de Grand Besançon Métropole à hauteur de 24 000€.

Rappel du soutien GBM :

2020	2021	Projet 2022
21 600 €	21 600 €	24 000 €

II. Journée de l'Etudiant Ingénieur en Santé Bourgogne-Franche-Comté

A/ Contexte

La journée de l'Etudiant Ingénieur en Santé (JEIS) est un événement de rencontre entre étudiants en ingénierie dans le domaine de la santé. Les écoles organisatrices sont ESEO, ESIREM et CESI pour Dijon (environ 20 étudiants) ainsi que SUPMICROTECH-ENSMM et ISIFC pour Besançon (environ 60 étudiants).

Il s'agit de la première édition, la prochaine étant déjà programmée l'année prochaine sur un site bisontin (très certainement SUPMICROTECH-ENSMM selon l'avancement des travaux des nouveaux bâtiments de l'ISIFC). Pour cette première édition le nombre d'intervenants industriels est limité, néanmoins, il est souhaité à l'avenir d'organiser dans le cadre de cette journée un forum des entreprises de la santé pour mettre en lien les futurs ingénieurs avec les entreprises du domaine.

Cette journée à double vocation : créer une émulation entre les étudiants/écoles de la région dans le domaine de la santé et mettre en relation directe les entreprises et les futurs ingénieurs du domaine.

B/ Programme

Pour cette première édition, le programme proposé est le suivant :

- Présentation plénière de projets étudiants
- Session poster
- Conférences métiers, témoignages des entreprises et académiques
- Forum entreprises
- Cocktail

C/ Proposition

Il est proposé en lien avec la reconduction de l'action en 2023 sur un site bisontin avec le soutien de Dijon Métropole, de soutenir l'organisation de la Journée de l'Etudiant Ingénieur en Santé à hauteur de la sollicitation de SUPMICROTECH-ENSMM soit 3 000 €.

MM. Nicolas BODIN (2) et Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution de deux subventions à Supmicrotech-ENSMM d'un montant de :
 - 24 000 € pour financer les frais de vie d'étudiants internationaux ;
 - 3 000 € pour soutenir l'organisation de « la Journée de l'Etudiant Ingénieur en Santé » (JEIS) ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante.


Le secrétaire de séance,

M. Philippe SIMONIN
Conseiller communautaire

Pour extrait conforme,


Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstention : 0*

Conseillers intéressés : 3

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*



**Convention relative à l'attribution à SUPMICROTECH-ENSMM
d'une subvention pour l'année 2022
pour des bourses destinées à des étudiants internationaux**

Entre :

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole représentée par Madame Anne VIGNOT, Présidente en exercice, dûment habilitée par délibération du Conseil de Communauté en date du 15/12/2022, ci-dessous dénommée « GBM » d'une part,

Et :

L'École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon, représentée par Monsieur Pascal VAIRAC, Directeur de l'École, ci-après désignée « SUPMICROTECH-ENSMM ».

Préambule :

SUPMICROTECH-ENSMM recrute des étudiants internationaux au travers de différents programmes : Concours Commun CCINP Maghreb, ERASMUS+, BRAFITEC (accords franco-brésiliens), Master ERASMUS MUNDUS, N+i, mais également au travers de nombreux accords bilatéraux (63) avec des établissements d'enseignement supérieur à travers le monde.

Considérant que l'attractivité internationale est un élément important de la reconnaissance et du développement de l'École et du renforcement de l'image de Besançon, GBM souhaite s'associer aux actions développées par SUPMICROTECH-ENSMM pour l'aider à attirer à Besançon les meilleurs étudiants internationaux en finançant des bourses pour leurs frais de vie.

Vu la demande de SUPMICROTECH-ENSMM reçue le 14/10/2022,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM décide d'attribuer une subvention destinée à financer les frais de vie d'étudiants internationaux de SUPMICROTECH-ENSMM.

Article 2 : Durée

La présente convention prend effet à la date de sa signature et se termine le 30 juin 2023.

Article 3 : Utilisation de la subvention

Plusieurs étudiants bénéficiaires de la subvention seront choisis par SUPMICROTECH-ENSMM et acceptés par GBM, après que l'Ecole lui ait communiqué leur identité, leur origine et leur formation.

SUPMICROTECH-ENSMM s'engage à utiliser la subvention versée par GBM pour l'objet prévu dans la présente convention et à fournir annuellement à GBM les documents attestant de l'inscription et de l'état d'avancement des études et des formations entreprises par les bénéficiaires.

SUPMICROTECH-ENSMM s'engage à reverser à la GBM, le cas échéant, les sommes non utilisées par les bénéficiaires en cas de désistement, d'annulation, d'interruption prolongée des études.

Article 4 : Montant de la subvention

GBM versera à SUPMICROTECH-ENSMM à compter de la signature de la présente convention une subvention de 24 000 € (vingt-quatre mille euros).

Article 5 : Versement de la subvention

La subvention sera versée en une seule fois sur le compte de l'agent comptable de SUPMICROTECH-ENSMM après signature de la présente convention et transmission à GBM, des renseignements relatifs aux bénéficiaires. GBM pourra exiger tout document et effectuer tout contrôle sur l'emploi de la subvention.

Article 6 : Résiliation

En cas de non-respect par l'une des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de s'exécuter, restée sans effet.

Article 7 : Litiges

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention, qui ne saurait être résolu à l'amiable, sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Besançon.

Fait à Besançon, en 2 exemplaires, le.....

Pour l'École,
Le Directeur de SUPMICROTECH-ENSMM,

Pascal VAIRAC

Pour la Communauté Urbaine
de Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT

N° étudiant	NOM	PRENOM	SEXE	Etablissement	PAYS	Programme d'études	Attribution Bourses GBM
2021030	ADARRAF	Hamza	M	ENSMR	Maroc	Accord cadre DD	2
2022057	AFFONSO ALBUQUERQUE PACHECO	Victor	M	Université Fédérale d'Uberlândia (UFU)	Brésil	DD - Brafitec n°245/19	2
2022071	AKARI	Wissal	F	ENIM Rabat (ENSMR)	Maroc	Accord cadre DD	2
2022059	ALVES LEITE	Sofia	F	Universidade Federal do Triângulo Mineiro	Brésil	Echange ECTS - Brafitec n°253/19	2
2022072	ARFA	Abdouraman	M	EU4M	Egypte	Master EU4M	1
2021038	ARRUDA	Cassiano	M	UFU	Brésil	DD - Brafitec n°245/19	2
2021031	ASSOUKA	Hassan	M	ENSMR	Maroc	Accord cadre DD	2
2020050	BOUTKHAMOUINE	Youssef	M	EMI	Maroc	Accord cadre DD	2
2022073	CAHUEQUE PEREZ	Juan Pablo	M	EU4M	Guatemala	Master EU4M	1
2018277	CALLUAUD	Lucien	M	Hochschule Karlsruhe (HKA)	Allemagne	UFA / HKA - DD	1
2022058	CARDOSO AGE FARIA	Carlos	M	Université de Rio de Janeiro (UFRJ)	Brésil	Echange ECTS - Brafitec n°02/2022	2
2021032	DAOUIM	Ayoub	M	ENSMR	Maroc	Accord cadre DD	2
2022056	DE FARIAS GOMES	Tássio	M	Université Fédérale d'Uberlândia (UFU)	Brésil	DD - Brafitec n°245/19	2
2020056	EL AOUNI	Badreddine	M	ENSMR	Maroc	Accord cadre DD	2
2022074	EL ECHI	Oussama	M	EU4M	Tunisie	Master EU4M	1
2022062	EL MAJID	Meryeme	F	ENSAM Casablanca	Maroc	Accord cadre DD	2
2022063	ELHAOUZIA	Houda	F	ENSAM Casablanca	Maroc	Accord cadre DD	2
2022075	ELKAMASH	Alaa	F	EU4M	Egypte	Master EU4M	1
2022061	ESSAMY	Abderrahmane	M	EMI Rabat	Maroc	Accord cadre DD	2
2022069	GHANNAMI	Yasmine	F	ENIM Rabat (ENSMR)	Maroc	Accord cadre DD	2
2022076	GHDAN	Kareem	M	EU4M	Egypte	Master EU4M	1
2021034	GOBES	Luis	M	HKA	Allemagne	UFA / HKA - DD	1
2022077	GUILCAPI ALULEMA	Oscar Omar	M	EU4M	Equateur	Master EU4M	1
2022078	HANNOUCH	Ralf	M	EU4M	Liban	Master EU4M	1
2022064	HAOUDI	Hicham	M	ENSAM Casablanca	Maroc	Accord cadre Echange ECTS	2
2022079	HASSAN	Amgad	M	EU4M	Egypte	Master EU4M	1
2022065	KNOUZI	Loubna	F	ENSAM Casablanca	Maroc	Accord cadre Echange ECTS	2
2022066	LAASRI	Nouh	M	ENSAM Casablanca	Maroc	Accord cadre DD	2
2022067	LASRI	Ismail	M	ENSAM Casablanca	Maroc	Accord cadre DD	2
2022089	MAIER	Fabian	M	EU4M	Allemagne	Master EU4M	1
2022060	MAROUFI	Wiame	F	EMI Rabat	Maroc	Accord cadre Echange ECTS	2
2022070	MOUZGAOUI	Nouhaila	F	ENIM Rabat (ENSMR)	Maroc	Accord cadre DD	2
2021039	MUNIZ	Nathalia	F	Université Fédérale d'Uberlândia (UFU)	Brésil	DD - Brafitec n°245/19	2
2022080	NG	Jin Yun	M	EU4M	Malaisie	Master EU4M	2
2022081	OJO	Damilare Samuel	M	EU4M	Niger	Master EU4M	1
2022055	ORITA RUFFINO SILVA	Rafael	M	Université Fédérale d'Uberlândia (UFU)	Brésil	DD - Brafitec n°245/19	2
2020259	PERREIRA DE SOUSA JUNIOR	Luiz Antonio	M	UFU	Brésil	DD - Brafitec n°245/19	2
2021040	PERREIRA LEMOS	Iago	M	UFU	Brésil	DD - Brafitec n°245/19	2
2021271	VOLLES	Leon	M	Hochschule Karlsruhe (HKA)	Allemagne	UFA / HKA - DD	2
							66
		Semestre de février 2023	Arrivée de 3 étudiants de la HKA et 8 étudiants en stage EU4M déjà confirmée + possibilités autres étudiants en échange				14
						Total	80